

**Vous désirez devenir accueillant familial,
vous souhaitez vivre en famille d'accueil ?**

Contactez :

Le SCAD* de DOULAINCOURT

EHPAD « Pougny »

B.P N°7 - 52270 DOULAINCOURT

Tél : 03 25 94 68 73 (ligne directe) ou 03 25 94 61 65

Fax : 03 25 94 64 38

Courriel : maisonret.doulaincourt-scad@orange.fr

Le SCAD* d'ARC-EN-BARROIS

EHPAD « Saint-Martin »

2, route de Langres - 52210 ARC-EN-BARROIS

Tél : 03 25 02 14 68

Fax : 03 25 03 81 18

Courriel : scad.mr.arc@wanadoo.fr

Site Internet : www.maisonderetraite-arc52.fr

* Service coordinateur de l'accueil à domicile



L'ACCUEIL FAMILIAL



Haute
Marne
le Département



www.haute-marne.fr

Qu'est-ce que l'accueil familial ?

C'est une solution alternative entre le domicile et l'établissement pour les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap qui ne désirent plus ou qui ne peuvent plus demeurer chez elles.

Être accueillant familial c'est :

- offrir un environnement familial sécurisant à une ou plusieurs personnes âgées de plus de 60 ans ou personnes adultes en situation de handicap ;
- accompagner une personne dans le respect de ses besoins et de son autonomie ;
- mettre à disposition une chambre aménagée au sein du logement familial ;
- exercer une activité rémunérée à domicile.



Vivre chez un accueillant familial c'est :

- choisir un hébergement chaleureux et individualisé ;
- partager la vie et les activités d'une famille dans le respect et la convivialité ;
- bénéficier d'une aide personnalisée adaptée à ses besoins.



Les conditions pour devenir accueillant familial

- obtenir un agrément délivré par le Président du Conseil départemental ;
- s'engager à participer à des sessions de formation ;
- pouvoir assurer la continuité de l'accueil lors de périodes d'indisponibilités ;
- collaborer avec les travailleurs médico-sociaux chargés du suivi des accueils.



Le contrat d'accueil

L'accueillant et la personne accueillie (ou son représentant légal) sont tenues de :

- signer un contrat d'accueil qui régit les conditions matérielles, morales et financières de l'accueil ;
- souscrire une assurance responsabilité civile.